3F et ses deux filiales normandes - Sodineuf et Immobilière Basse Seine -, appartenant au groupe Action Logement, la Ville de Neufchâtel-en-Bray, la Ville de Dieppe et l'Agglomération Dieppe Maritime ont signé ce 31 janvier 2022, un protocole d'accord rel

Signature d'un protocole d'accord pour le rapprochement de Sodineuf et Immobilière Basse Seine Publié le 01/02/2022

3F et ses deux filiales normandes - Sodineuf et Immobilière Basse Seine -, appartenant au groupe Action Logement, la Ville de Neufchâtel- en-Bray, la Ville de Dieppe et l'Agglomération Dieppe Maritime ont signé ce 31 janvier 2022, un protocole d'accord relatif au rapprochement de Sodineuf et Immobilière Basse Seine.



Cédric Lefebvre, DG IBS et Sodineuf; Valérie Founier, DG I3F; Alain Plquet, président du CRAL Normandie

La société Sodineuf, alors sous la forme d'une société anonyme d'Habitation à Bon Marché, a été créée en 1900 par la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe, la Caisse d'Epargne de Normandie et la Ville de Dieppe. Elle a fusionné en 1980 avec la société anonyme d'HLM de Neufchâtel en Bray pour prendre alors le nom de Sodineuf.

Immobilière Basse Seine, filiale du groupe 3F, a été créée en 1924 sur la région du Havre et, comme Sodineuf, s'est développée au fil des décennies en se rapprochant d'autres sociétés et en assurant une présence de proximité forte sur les territoires grâce à ses agences et antennes.

Ces deux sociétés, historiquement implantées en proximité dans leurs territoires, ont donc décidé d'unir leurs forces pour créer une nouvelle société désormais de dimension régionale et soucieuse de préserver dans la durée ces ancrages de proximité, en lien avec les collectivités et les Représentants de locataires.

• Une nouvelle entreprise sociale de l'habitat à dimension régionale

Le rapprochement de ces deux sociétés permettra en effet de créer une société à dimension régionale allant de la Baie de Somme au Cotentin en passant notamment par Rouen, Dieppe, Le Havre, Port Jérôme, Fécamp, Val de Reuil – Louviers, Caen La Mer, le Pays de Bray ou encore la Côte Fleurie.

Forte de 330 salarié·es, la future société, dont le siège social se situera à Rouen, sera ainsi au service des territoires et des 70 000 Normand·es qu'elle loge dans les 24 000 logements qui constitueront son patrimoine après le rapprochement.

Cet accord permettra donc de poursuivre et de développer dans le territoire une politique du logement abordable ambitieuse au service des salariés des entreprises et de l'attractivité du bassin d'emploi.

• Mieux répondre aux besoins des territoires

Ce rapprochement permet de mettre en place une structure robuste, dotée de moyens conformes à son ambition. La nouvelle société a pour objectif immédiat de répondre aux enjeux des territoires, avec notamment la perspective de la construction d'un EPR à Penly.

Elle pourra exprimer son plein engagement pour apporter des réponses aux défis sociétaux dans le territoire normand tels que la transition environnementale, le vieillissement de la population ou encore la prise en compte des besoins des personnes les plus fragiles.

En accord avec les actionnaires historiques des deux sociétés, 3F est devenu actionnaire majoritaire de Sodineuf depuis le mois de décembre 2021. Immobilière Basse Seine et Sodineuf peuvent ainsi oeuvrer à leur rapprochement pour créer la nouvelle société au plus tard le 1er octobre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier de cette même année.

La signature de ce protocole conforte l'élan donné au rapprochement et définit le cadre des relations entre Action Logement Immobilier, 3F et les collectivités locales de Dieppe Maritime, Dieppe et Neufchâtel-en-Bray.

Le protocole détermine ainsi la stratégie patrimoniale de la future société sur le territoire, les engagements pris par cette dernière et précise les programmes d'amélioration et de construction neuve envisagés pour les dix prochaines années sur les territoires historiques d'intervention de Sodineuf.

• Les collectivités au sein de la gouvernance de la future société

Le protocole précise en outre la représentation des collectivités (la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, la Ville de Dieppe et la Ville de Neufchâtel-en-Bray) dans la gouvernance de la future société issue de la fusion.

Un Conseil territorial dédié au territoire d'intervention historique de Sodineuf, adossé à une Direction territoriale, sera mis en place comme outil privilégié de l'association des élus du territoire à la stratégie de la nouvelle société et au suivi de la gestion de proximité. Il participera à la définition de cette stratégie et veillera à sa mise en oeuvre sur son territoire. Il veillera à ce que le milieu économique local soit impliqué dans les projets à venir. Il sera également une instance d'information, de concertation, de dialogue et de proposition de nouveaux projets sur tous les thèmes jugés d'intérêt pour son territoire ; il contribuera à alimenter les réflexions du Conseil d'Administration.

Il sera constitué des 17 membres représentant Action Logement Immobilier, 3F, les collectivités locales du territoire historique de Sodineuf ainsi que 3 représentants des locataires.

Téléchargez le communiqué de presse (PDF)